

GE_GERICHTE ATAS/857/2010 vom 23. Juli 2008

GE Cour de justice, 2008-07-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_857_2010

FR: GE_GERICHTE ATAS/857/2010 du 23 juillet 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/857/2010 del 23 luglio 2008

Erwägungen

E. 1

Ordonne une expertise pluridisciplinaire, psychiatrique et rhumatologique, le cas échéant neurologique, les experts ayant pour mission d'examiner et d'entendre Madame A_____, après s'être entouré de tous les éléments utiles et après avoir pris connaissance du dossier de l'OAI, ainsi que du dossier de la présente procédure en s'entourant d'avis de tiers au besoin ;

E. 2

Invite les deux experts mandatés à déterminer si, en présence d'un syndrome d'impatience des jambes et/ou de troubles du sommeil, il est nécessaire de soumettre l'assurée à un examen neurologique, expliquer pourquoi et dans l'affirmative, s'associer le concours d'un expert neurologue pour procéder à l'expertise pluridisciplinaire;

E. 3

Constatations objectives.

E. 4

Diagnostics rhumatologiques, neurologiques le cas échéant et psychiques.

E. 5

S'agissant des troubles psychiques, répondre aux questions suivantes: a) Quel est le degré de gravité de chacun de ceux-ci (faible, moyen, grave) ? b) Ces troubles psychiques ont-ils valeur de maladie en tant que telle selon le DSM IV ou la CIM-10 ? c) Le diagnostic de fibromyalgie doit être ou ne doit pas être retenu et pourquoi?

E. 6

Mentionner les limitations fonctionnelles de l'assurée dues à chaque diagnostic.

E. 7

Mentionner, d'abord pour chaque diagnostic posé, puis globalement en tenant compte de l'ensemble des atteintes à la santé retenues, ses conséquences sur la capacité de travail de l'assurée en pour-cent.

E. 8

Dater la survenance de l'incapacité de travail durable, le cas échéant.

- 6/7-

A/3296/2008

E. 9

Évaluer l'exigibilité, en pour-cent, d'une activité lucrative adaptée et indiquer le domaine d'activité.

E. 10

Si les experts s'écartent des conclusions des Dr L_____ et N_____ et des Dr M_____, P_____, S_____, sur la question des diagnostics, des limitations et de la capacité de travail de l'assurée, dire pourquoi.

E. 11

Évaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

E. 12

Évaluer la possibilité d'améliorer la capacité de travail par des mesures médicales.

E. 13

Pronostic global.

E. 14

Questions complémentaires si une fibromyalgie est retenue : a) Y-a-t-il présence manifeste d'une comorbidité psychiatrique d'une acuité et d'une durée importantes ? b) Sinon, y-a-t-il une ou des affection(s) corporelle(s) chronique(s) ou un processus maladif s'étendant sur plusieurs années sans rémission durable ? c) Une perte d'intégration sociale dans toutes les manifestations de la vie ? d) Un état psychique cristallisé (sans évolution possible au plan thérapeutique). e) Échec de traitements ambulatoires ou stationnaires conformes aux règles de l'art et de mesures de réhabilitation, cela en dépit de la motivation et des efforts de la personne ? f) Enfin, y-a-t-il divergence entre les douleurs décrites et le comportement observé, allégation d'intenses douleurs dont les caractéristiques demeurent vagues, absence de demande de soins, de grandes divergences entre les informations fournies par le patient et celles ressortant de l'anamnèse, des plaintes très démonstratives qui laissent insensible l'expert, ainsi que l'allégation de lourds handicaps malgré un environnement psychosocial intact ? g) L'assurée dispose-t-elle encore de ressources psychiques, en d'autres termes est-il exigible d'elle qu'elle reprenne une activité lucrative au-delà de 50 % même au prix d'importants efforts ?

E. 15

Toute remarque utile et proposition des experts.

- 7/7-

A/3296/2008 4. Commet à ces fins les Drs Q_____, psychiatre et R_____, rhumatologue; 5. Invite les experts à déposer à leur meilleure convenance un rapport en trois exemplaires au Tribunal de céans ; 6. Réserve le fond ;

La greffière

Florence SCHMUTZ

La Présidente

Sabina MASCOTTO

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.